Le cahier de vacances d'été 2025

Vos séquences révisions avec la Ressource Handicap Mutualisée : le titre change, pas la mission !

Parce qu'à plusieurs, on est meilleurs, connectez-vous, on en parle !

Votre référente handicap vous propose cet été ***deux séquences de révisions !***
Vous avez manqué des visios qui vous auraient intéressé et vous aimeriez revenir sur le sujet ?
Un sujet vous aurait intéressé mais vous ne l'avez pas vu dans la programmation de cette année ?
Vous avez une situation compliquée ?
Venez avec vos questions !

La séquence de juillet : 24/07/2025 à 11h	La séquence d'août : 28/08/2025 à 11h
Le lien direct **Rejoignez la réunion maintenant** ID de réunion : 361 745 612 566 4 Code secret : uV7ne3Nx	**Le lien direct** **Rejoignez la réunion maintenant** ID de réunion : 356 068 030 756 6 Code secret : Gz7Vy9af

Le QUIZZ de l'été ! Serez-vous capable d'obtenir le badge « activateur de progrès » ?

⇨ Pour l'obtenir, Jouez à l'Activ Game !

Si vous l'obtenez, faites une copie écran et partagez-le avec votre Ressource Handicap Mutualisée !

☺☺ ***Moi je l'ai eu*** !

Pour ne pas stresser à la rentrée, on se prépare !

- **On commence à y penser ! Duoday 2025 le 20 novembre !**
  *Le **DuoDay revient le jeudi 20 novembre 2025** pour une **8e édition** placée, comme chaque année, sous le signe de la rencontre, de l'inclusion et de la découverte professionnelle. L'événement s'inscrira dans le cadre de la **Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH)**, qui se tiendra du **17 au 23 novembre 2025**.*
  Les secrest pour un Duoday réussi :
  - ✓ *Sollicitez les collègues acceptant de montrer leur métier une personne en situation de handicap pendant l'été*
  - ✓ *Déposez votre offre sur le site dès septembre*
  - ✓ *Envoyez la copie de l'offre à vos partenaires locaux (ESAT, Cap emploi, entreprise adaptée, ...)*
  - ✓ *Préparez l'équipe à cet accueil !*

https://www.duoday.fr/

Votre Ressource handicap mutualisée Nouvelle Aquitaine, Magali Doumèche
06 75 17 52 71

Allez, on révise sur la serviette ! (et on ne triche pas !)

Les questions comme elles viennent	OUI	NON
Une personne n'ayant pas de titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi -BOE- peut-elle bénéficier de l'aide du FIPHFP 13 «aide à l'adaptation du poste de travail » ?		
Le FIPHFP peut contribuer à l'achat des verres pour les personnes BOE		
Dans la DOETH, je déclare la totalité de mes factures ESAT		
Il y a une aide du FIPHFP pour organiser des actions de sensibilisations ou formation pour le personnel		
Je peux évaluer le montant de ma contribution à l'avance		
Si j'ai une RQTH sans limitation de durée, je ne peux plus faire de demande auprès de la MDPH		
Les handicaps psychiques sont pris en compte par la MDPH		
Il faut d'abord faire une demande de PCH pour demander une aide à l'achat de prothèses auditives au FIPHFP		
Je n'ai pas accès aux aides du FIPHFP sans prescription par le médecin du travail !		
Il faut avoir atteint les 6% pour bénéficier des aides du FIPHFP		
Pour participer aux webinaires Handipacte ou ceux de la Ressource Handicap Mutualisée, il faut être référent handicap		
Bonus : une personne inapte en cours de reclassement /atteint d'une maladie évolutive peut bénéficier de l'aide à la formation du FIPHFP		

Les réponses page suivante

- ⇨ Moins de 5 réponses justes : les **séquences révisions de l'été** sont faites pour vous !=> retour début du cahier !

- ⇨ De 6 à 8 : vous y êtes presque, on rame encore un peu !

- ⇨ Au moins 9 : BRAVO ! **Vous avez droit à une sieste et un cocktail sous le parasol !**

Vous voulez aller plus loin ?

Un kit d'information à votre disposition, suivez le lien !

https://www.fhf.fr/en-regions/nouvelle-aquitaine/nos-actualites/fiphfp-presentation-du-referent-handicap-mutualise-nouvelle-aquitaine

Prochain Flash info prévu le 8 septembre 2025

Votre ressource handicap mutualisée vous souhaite un Bel été !

referent-handicap-mutualise.nouvelle-aquitaine@ch-libourne.fr

Votre Ressource handicap mutualisée Nouvelle Aquitaine, Magali Doumèche
06 75 17 52 71

Les réponses	Réponse brute	Les détails pour les gourmands ! (avec les liens !)
Une personne n'ayant pas de titre de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi -BOE- peut-elle bénéficier de l'aide du FIPHFP 13 « aide à l'adaptation du poste de travail » ?	OUI	Voir page 77 du catalogue du FIPHFP : l'aide à l'adaptation du poste de travail est accessible aux personnes **aptes avec restrictions** (médecin du travail) ou inaptes et/ ou en cours de reclassement
Le FIPHFP peut contribuer à l'achat des verres pour les personnes BOE	OUI	Cette aide est cachée dans l'aide numéro 3 aux **orthèses et prothèses externes** : page 29 du catalogue Dans le cas d'une demande de financement concernant des verres correcteurs (hors monture), le bénéficiaire devra justifier d'une vision, avant correction, inférieure ou égale à 3/10ème. La prise en charge par le FIPHFP est conditionnée à la prise en charge de la sécurité sociale. ⇨ Utiliser le certificat type mis en ligne par la **MDPH**
Dans la DOETH, je déclare la totalité de mes factures ESAT	NON	Je ne déclare que le **montant 4** que je trouve dans l'attestation que me fournit l'ESAT en janvier. Consultez l'aide à la déclaration 2025
Il y a une aide du FIPHFP pour organiser des actions de sensibilisations ou formation pour le personnel	OUI	Oui, c'est l'aide numéro 27 page 140 du catalogue : L'aide du FIPHFP participe au financement des **dépenses de communication, d'information et de sensibilisation collectives** des agents aux problématiques du handicap au travail (connaissance du handicap, accessibilité numérique…).
Je peux évaluer le montant de ma contribution à l'avance	OUI	Le simulateur de la plateforme PEP's est accessible toute l'année ! Allez dans « Evaluer votre contribution »
Si j'ai une RQTH sans limitation de durée, je ne peux plus faire de demande auprès de la MDPH	NON	A tout moment, je peux faire réévaluer ma situation par la MDPH en cochant la case « ma situation a changé »
Les handicaps psychiques ne sont pas pris en compte par la MDPH	OUI	Handicaps psychiques pris en compte par la MDPH : troubles anxieux sévères, troubles bipolaires, dépression chronique. Maladies chroniques invalidantes : fibromyalgie, maladies auto-immunes, cancer en situation de handicap. Handicaps cognitifs : troubles du spectre autistique, déficiences intellectuelles, troubles de l'apprentissage
Il faut d'abord faire une demande de PCH pour demander une aide à l'achat de prothèses auditives au FIPHFP	NON	Le comité national du FIPHFP a décidé de prolonger, à titre dérogatoire et jusqu'au 31 décembre 2026, la mesure visant à ne plus exiger la production de la prestation de compensation du handicap (PCH).
Je n'ai pas accès aux aides du FIPHFP sans prescription par le médecin du travail !	NON	En l'absence de médecin du travail, le FIPHFP accepte la préconisation réalisée par un médecin agréé ARS ou la préconisation réalisée par une infirmière en santé sous condition de validation par le médecin du travail.
Il faut avoir atteint les 6% pour bénéficier des aides du FIPHFP	NON	L'ensemble des aides sont mobilisables quel que soit le taux d'emploi global de l'employeur (supérieur à 6% ou non). - Le financement des aides est conditionné au versement intégral des contributions annuelles dues par l'employeur assujetti
Pour participer aux webinaires Handipacte ou ceux de la Ressource Handicap Mutualisée, il faut être référent handicap	NON	Tous les événements organisés par la Ressource Handicap Mutualisée sont accessibles à tous, Handipacte précise à chaque fois le public visé. Suivez les événements sur le site du Fiphfp
Bonus : une personne inapte en cours de reclassement/ atteint d'une maladie évolutive peut bénéficier de l'aide à la formation du FIPHFP	OUI	Aide 23 du FIPHFP page 123 Le montant maximum de la formation est de 10 000 euros pour une durée d'un an. 2. Rémunération pendant la formation de reconversion Le FIPHFP participe à la prise en charge de la rémunération à hauteur de 60%.

⇨ Toutes les réponses sont dans votre catalogue des interventions du FIPHFP 2025

Votre Ressource handicap mutualisée Nouvelle Aquitaine, Magali Doumèche
06 75 17 52 71